



MAIRIE

de

RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Séance | CONSEIL MUNICIPAL |
| Date-Heure | 18/12/2017 à 19h30 |
| Lieu | Mairie |
| Session | Publique |
| Référence | CM-CR-2017-05 |
| Etat du document | - |

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Présents | Nicolas Rébérot Patricia Lucot Marc Guérin Benjamin Dubois Viviane Cendra | Dominique van Zuilen Francis Hutin Bertrand Pointier Eric Debosque arrivée 19h40 Nathalie Faccioli |
| Absent(s) excusé(s) | Laure MEDOT Nadège BOIN | |
| Absent(s) | Christine FRANSE – Silvie SZCZUKA – Antoine FERTÉ | |
| Procuration(s) | Laure MEDOT à Nicolas REBEROT Nadège BOIN à Marc Guérin | |
| Secrétaire de séance | Francis HUTIN | |
| Début de la séance | 19h30 | |
| Fin de la séance | 23h30 | |

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 15 |
| Conseillers présents : | 10 |
| Conseillers votants : | 12 |

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2017, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 1^{er} octobre 2017 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCAION

Le 13 décembre 2017, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 18 décembre 2017 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 18 décembre 2017 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 25 septembre 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – PERSONNEL

11 – Autorisations spéciales d'absence

12 – Télétravail

13 – Création de postes

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Écoquartier : Demande de l'OPAL

22 – Intégration de biens sans maître

3 – FINANCES

31 – DBM 2017-3

32 – Présentation NST et APV

33 – Demandes de subventions

331 – PRADET

332 – Fondation du Patrimoine

333 – Région HDF patrimoine

334 – CNC

335 – DSIL

336 – DETR

34 – Mandatement avant BP 2018

4 – INTERCOMMUNALITE

41 – Rapport CLECT

42 – Dissolution SEPOAS

5 – Divers

ITM

OPAL

Soutien AMRF loi cadre ruralité

Adhésion chemin des hautes de France

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

| Rapporteur | N° | Intitulé | | | Vote de la délibération |
|-------------------|-----------------|--|---|-------------------|-------------------------|
| Nicolas REBEROT | 20171218-152-01 | Examen DIA | | | |
| Nicolas REBEROT | 20171218-153-02 | Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire | | | |
| Nicolas REBEROT | 20171218-154-03 | Autorisations d'absence | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-155-04 | Instauration du télétravail | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-156-05 | Création de postes | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-157-06 | Mise à jour du tableau des emplois | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Patricia LUCOT | 20171218-158-07 | Appel à projets résidence seniors | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-159-08 | Intégration de biens vacants | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Bertrand POINTIER | 20171218-160-09 | DBM 2017-3 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------|---|---|-------------------|---------------|
| Nicolas REBEROT | 20171218-161-10 | Adhésion APV CD02 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-162-11 | Programmation APV 2018 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-163-12 | Demande de subvention PRADET écoquartier | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Patricia LUCOT | 20171218-164-13 | Demande de subvention Fondation du patrimoine : couverture église | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Patricia LUCOT | 20171218-165-14 | Demande de subvention Région HDF : couverture église | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Patricia LUCOT | 20171218-166-15 | Demande de subvention : DSIL écran cinéma | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Bertrand POINTIER | 20171218-167-16 | Demande de subvention : DSIL atelier et vestiaire technique | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Bertrand POINTIER | 20171218-168-17 | Demande de subvention : DETR atelier et vestiaire technique | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-169-18 | Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-170-19 | Indemnités conseil trésorière | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-171-20 | Rapport de la CLECT | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-172-21 | Avis sur dissolution du SEPOAS | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |
| Nicolas REBEROT | 20171218-129-22 | Motion de soutien AMRF loi cadre ruralité | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 0 0 0 | A l'unanimité |

Objet : Examen des DIA- n°2017-152-01

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2017-153-02

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2017-132 du 14/10/2017 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2017-133 du 15/11/2017 : Avenant JVS
- C) Décision n°2017-134 du 15/11/2017 : Renouvellement adhésion Fondation du Patrimoine
- D) Décision n°2017-135 du 21/11/2017 : Convention de stage
- E) Décision n°2017-136 du 21/11/2017 : Refacturation TEOM
- F) Décision n°2017-137 du 24/11/2017 : Appel taxe de séjour camping la Halte de Mainville
- G) Décision n°2017-138 du 24/11/2017 : Décision sur DIA
- H) Décision n°2017-139 du 24/11/2017 : Acceptation chèque villes et villages fleuris
- I) Décision n°2017-140 du 28/11/2017 : Décision sur DIA
- J) Décision n°2017-141 du 30/11/2017 : RODP orange 2017
- K) Décision n°2017-142 du 30/11/2017 : RODP ERDF 2016

- L) Décision n°2017-143 du 30/11/2017 : RODP Enedis 2017
- M) Décision n°2017-144 du 30/11/2017 : Fermages 2017
- N) Décision n°2017-145 du 03/12/2017 : Vente de bois
- O) Décision n°2017-146 du 03/12/2017 : Appel taxe de séjour la ferme de la Montagne
- P) Décision n°2017-147 du 09/12/2017 : Convention de déneigement
- Q) Décision n°2017-148 du 15/12/2017 : Refacturation CCRV facturation assainissement
- R) Décision n°2017-149 du 15/12/2017 : Refacturation CCRV gestion assainissement
- S) Décision n°2017-150 du 16/12/2017 : Reversement CCRV recettes assainissement
- T) Décision n°2017-151 du 16/12/2017 : Décision sur DIA

1 – PERSONNEL

11 – Objet : Autorisations spéciales d'absences - n° 2017-154-03

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte : le régime proposé pour les autorisations spéciales d'absence

12 – Objet : Instauration du télétravail - n° 2017-155-04

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire de Ressons-le-Long rappelle que le télétravail correspond à toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire à l'aide des technologies de l'information et de la communication ;
Il précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans des locaux professionnels distincts de ceux de la collectivité et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

- l'instauration du télétravail au sein de la commune de Ressons-le-Long à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail telles que définis ;

13 – Service technique : postes entretien locaux

131 – Objet : Création de postes - n° 2017-156-05

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire propose à l'assemblée,

la création de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet

Un poste d'adjoint technique territorial de 6h

Un poste d'adjoint technique territorial de 6h

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, ADOpte la création des emplois énoncés ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

132 - Objet : Mise à jour du tableau des emplois - n° 2017-157-06

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté et arrêté à la date du 31 décembre 2017 :

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : Ecoquartier résidence seniors – n° 2017-158-07

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le maire explique au conseil que dans la mesure où la résidence pour seniors sera un équipement moteur pour l'écoquartier, il peut faire l'objet d'une attention particulière pour ce qui concerne les modalités financières.

Ainsi, il propose au conseil de pouvoir élargir le dispositif de remboursement de la taxe d'aménagement existant via l'écofiscalité en accordant un remboursement total de la taxe d'aménagement sous réserve du respect des critères maximum en matière de performance énergétique mais aussi pour ce qui concerne les matériaux afin d'obtenir un bâtiment à énergie positive.

En outre, il propose au conseil qu'une étude attentive soit réalisée sur le volet économique de l'équipement et accepte d'étudier une proposition de prix inférieur au prix de cession dans la mesure où une contrepartie est donnée à la collectivité dans le temps. Cela pourra prendre la forme d'un bail emphytéotique avec le versement d'un loyer à la collectivité par exemple.

Le maire propose de lancer un appel à projets aux différents opérateurs dans ce domaine afin de tendre vers ces objectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte les propositions faites par le maire

Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

22 – Objet : Intégration de biens sans maître – n° 2017-159-08

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral n°2017-251 du 19 mai 2017, l'Etat a lancé la procédure de biens sans maîtres sur des parcelles situées sur le territoire communal. A l'issue de cette procédure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L.1123-1 et suivants ;

VU le code civil, notamment ses articles 539 et 713 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-251 du 19 mai 2017 portant liste des biens immobiliers vacants et sans maître ;

VU l'affichage du 31 mai 2017 au 1^{er} décembre 2017 aux portes de la mairie de l'arrêté préfectoral susvisé ;

VU l'arrêté n°2017- 616 du 12 décembre 2017 du préfet de l'Aisne portant présomption de biens sans maître dans la commune de Ressons-le-Long ;

CONSIDÉRANT que dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué les parcelles :

| | | |
|----|------|---------------------|
| A | 1110 | 62 m ² |
| C | 983 | 687 m ² |
| C | 987 | 1294 m ² |
| ZL | 40 | 420 m ² |
| ZL | 50 | 1440 m ² |

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que, s'agissant des biens satisfaisant aux conditions du 3^{ème} alinéa de l'article L.1123-1 du CG3P, à l'issue de la notification par le préfet de la présomption de bien(s) sans maître sur la commune, l'acquisition de ceux-ci par l'application du nouvel article L.1123-4 du CG3P, prend la forme d'une délibération du conseil municipal incorporant les biens concernés dans le domaine communal.

Il rappelle aux membres du conseil qu'à défaut de délibération prise dans un délai de 6 mois à compter de la notification de vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'État.

Monsieur le maire propose au conseil de procéder à l'incorporation des biens sans maître ci-dessus désignés dans le domaine communal.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser la commune à exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L.1123-3-4 du CG3P,

CHARGE Monsieur le maire, ou son représentant, de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal desdits biens et **l'AUTORISE** à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

3 – FINANCES

31 – Décision budgétaire modificative 2017-3 – n° 2017-160-09

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Bertrand Pointier indique au conseil des modifications d'imputation budgétaires sont à prévoir.

De plus, il convient de prévoir d'augmenter les crédits à l'opération 52 afin de financer le creusement du plan d'eau.

Enfin, l'écriture de rattachement de fin d'exercice assainissement est à reprendre au budget principal cette année puisque le budget en M49 est clôturé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2017 :

Section de Fonctionnement

| RECETTES | | | | |
|----------|---------|--|---------------------|--------------|
| Chapitre | Article | | Désignation | Montant |
| 74 | 74751 | | GFP de rattachement | - 6 000,00 € |
| TOTAL | | | | - 6 000,00 € |

| DEPENSES | | | | |
|----------|---------|-------|--|---------------|
| Chapitre | Article | | Désignation | Montant |
| D023 | 023 | Ordre | Virement à la section d'investissement | - 12 467,00 € |
| 042 | 6811 | Ordre | | + 6 467,00 € |
| TOTAL | | | | - 6 000,00 € |

Section d'Investissement

| RECETTES | | | | |
|-----------|----------|----------|---------------------------------------|---------------|
| Opération | Chapitre | Article | Désignation | Montant |
| 53 | 13 | 13251 | Fonds de concours CCRV | + 6 000,00 € |
| 040 | 28 | 28041642 | | + 6 467,00 € |
| OPFI | R021 | 021 | Virement de la section d'exploitation | - 12 467,00 € |
| TOTAL | | | | 0,00 € |

| DEPENSES | | | | |
|----------|----|------|------------------------|--------------|
| | | | Désignation | Montant |
| 52 | 21 | 2128 | Aménagement de terrain | + 9 000,00 € |
| 2011005 | 21 | 2135 | Agencements | - 6 000,00 € |
| 2011007 | 21 | 2181 | Agencements | - 3 000,00 € |
| | | | | - |
| TOTAL | | | | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

32 – Présentation des nouveaux dispositifs départementaux

Le Maire rappelle au conseil municipal que le département de l'Aisne intervient financièrement auprès des collectivités et notamment au travers de deux dispositifs principaux : le FDS pour les travaux de voirie et le CDDL pour des travaux divers.

321 - Objet : Adhésion APV – n° 2017-161-10

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

D'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018-2025 ;

De s'engager à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

322 – Objet : Programme APV 2018 – n° 2017-162-11

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal de la Commune de Ressons-le-Long sollicite une subvention au titre du dispositif APV 2018.

33 – Demandes de subvention

331 - Objet : PRADET écoquartier – n° 2017-163-12

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle que par délibération en date du 3 juillet 2017, le conseil municipal sollicitait l'aide de la région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET pour le projet d'écoquartier.

Le projet a été reconnu éligible et il convient de formaliser la demande de subvention par l'arrêt d'un plan de financement.

Cette opération se déroulera en 3 tranches, la tranche 1 étant elle-même subdivisée en 2 phases.

Au regard des délais, l'aide pourrait porter sur les 2 phases de la tranche 1 qui se déroulerait entre 2017 et 2019 et porterait sur une assiette subventionnable de 992 451 € pour un montant de travaux de 935 101 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter la région Hauts-de-France au titre du PRADET pour les travaux de la Tranche 1 (Nord) de l'écoquartier au taux de 20%

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

332 - Objet : Fondation du Patrimoine Eglise – n° 2017-164-13
RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la fondation du patrimoine pour la réfection de la toiture tranche 1.

333 - Objet : Région Hauts-de-France Eglise – n° 2017-165-14
RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la région Hauts de France pour la réfection de la toiture tranche 1.

334 - Objet : DSIL écran cinéma itinérant – n° 2017-166-15
RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du DSIL pour la pose d'un écran de projection motorisé à la salle St Georges.

335 - Objet : DSIL 2018 Atelier et vestiaires service technique – n° 2017-167-16
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du DSIL pour la mise aux normes des ateliers municipaux.

336 - Objet : DETR 2018 mise aux normes atelier services techniques – n° 2017-168-17
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour la mise aux normes des ateliers municipaux.

34 - Objet : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – n° 2017-169-18
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentés.

35 - Objet : Indemnités de conseil trésorière – n° 2017-170-19
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le taux de l'indemnité de conseil de la trésorière à 100% pour l'année 2017
- Approuve la grille de répartition ci-dessus jusqu'à la fin du mandat qui fera l'objet d'un état récapitulatif lors du dernier trimestre de chaque année
- Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

4 – INTERCOMMUNALITE

41 – Objet : Rapport CLECT CCRV – n° 2017-171-20
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Retz-en-Valois tels qu'il est annexé à la présente délibération.

42 - Objet : Dissolution SEPOAS – n° 2017-172-21
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la proposition de dissolution du syndicat intercommunal au 31 décembre 2016 ;

51 – Vœux et motions

Objet : Soutien AMRF loi cadre ruralité – n°2017-173-22

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

52 – Divers

Litiges :

- Litiges Carrier :
 - Chemin rural : suite au jugement de l'incident en faveur de la commune, nous sommes en attente d'une date d'audience.
 - Parcelle ZH70 : Les conclusions de la commune ont été déposées.
- Litige Huftier : pour l'affaire T80 1602808, une ordonnance de clôture a été prononcée le 19 octobre 2017 ; pour l'affaire T80 1702692, la commune a transmis le mémoire responsif réceptionné par le greffe en date du 14 décembre 2017.

Extension réseau EP :

Les travaux de terrassement se terminent.

Le maire informe de la rencontre avec Enedis en date du 6 novembre pour l'implantation du poste du cleux.

Il indique qu'un autre RDV s'est tenu le 14 décembre avec l'USEDA, ENEDIS et LESENS afin d'étudier la faisabilité de coordonner les travaux BT/HT.

Fibre optique :

Le maire informe le conseil que la réception des travaux du village est prévue début janvier. Les travaux du hameau de la Montagne se dérouleront en janvier avec une réception en février/mars. La commercialisation devrait être effective à compter du mois d'avril ou mai 2018.

Opération brioches :

Patricia Lucot informe le conseil que 851.91€ € ont été récoltés lors de l'opération brioches les 6, 7 et 8 octobre, c'était 775.90 € en 2016.

Peupleraies :

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré le représentant de Sylvaboïs le 11 décembre afin d'aborder la question de la place de l'arbre dans les années à venir.

Plan d'eau :

Le maire informe que le creusement du plan d'eau est terminé. Il convient à présent de réfléchir à l'aménagement autour de celui-ci. Il indique avoir sollicité Sylvaboïs qui propose une mission de réalisation d'un plan de gestion.

Police territoriale :

Le maire informe que pour donner suite au vœu du conseil en date du 25 septembre sur une réflexion quant à une police territoriale, il a saisi le Président de la CCRV. Cette réflexion devrait être débattue début d'année prochaine.

Supermarché :

Le maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour un supermarché valant autorisation d'exploiter a été délivré le 20 octobre au bénéfice du groupement Immomousquetaires.

Ce dossier avait fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la CDAC en date du 10 avril 2017. Un recours ayant été déposé, le dossier a été instruit de nouveau en CNAC. La CNAC a débouté le recours en date du 11 septembre.

Cet aménagement permettra, outre d'apporter une offre commerciale plus importante limitant l'évasion commerciale, de réhabiliter une friche SNCF d'environ 2 hectares.

CMJ :

Patricia Lucot informe le conseil que le CMJ s'est rendu à Laon le 23 octobre. Au cours de cette journée, les CMJ ont été accueillis au conseil départemental par le Président Nicolas Fricoteaux, puis visite du CAUE et l'après-midi, visite des archives départementales.

La directrice de l'ALSH a en charge le renouvellement l'année prochaine des CMJ.

Académie Française :

Patricia Lucot informe le conseil qu'elle s'est rendue à l'académie Française le 12 octobre dans le cadre de la sensibilisation à la lecture « lire et faire lire ». La commune y a été conviée dans le cadre de sa participation à l'opération « lecture commune ».

RDDECI :

Marc Guérin informe le conseil que le 4 octobre s'est tenue à Vic-sur-Aisne une réunion avec le SDIS pour présenter le nouveau RDDECI et l'obligation des maires d'arrêter un règlement communal de DECI.

Mission ADICA / DVD :

Le Maire informe le conseil que l'AG s'est déroulée le 27 novembre à la Fère.

Les missions de l'ADICA ont été présentées. Le Maire indique l'intérêt de solliciter l'ADICA pour des missions de MOE à compter du 1^{er} janvier 2018 dans la mesure où la compétence voirie reviendra en partie à la commune.

Aménagement LVN-Pontarcher / DIRN :

Le Maire informe le conseil que suite aux études de flux des carrefours de la Vache Noire et de Pontarcher, aucun retour n'a été fait de la part de la DIR Nord. Le CEI de Soissons ainsi que le district de Laon n'ont pas eu de retour du SPT de Lille.

CAUE :

Le maire informe le conseil municipal de deux rencontres avec le CAUE de l'Aisne. L'une le 4 décembre pour aborder la problématique des clôtures et du problème du vis-à-vis par l'édition d'une plaquette. L'autre le 11 décembre sur la mise en place d'un atelier de peinture aux pigments naturels.

Une autre rencontre est prévue le 22 janvier sur la thématique de la réimplantation d'arbres sur la commune.

COPIL écoles écoquartier :

Le Maire informe que la première réunion du COPIL s'est tenue le 4 décembre.

PLUi :

Francis Hutin indique au conseil que le PLUi sur le territoire communautaire ayant été prescrit, divers ateliers sont proposés par la CCRV.

Une étude sur le potentiel foncier est en cours. Il rappelle aux conseillers qu'il est important de s'y attarder dans la mesure où le PLU marquera pour les 10 à 15 prochaines années les orientations en matière d'urbanisme.

GEMAPI :

Le Maire informe le conseil municipal que la compétence GEMAPI sera transférée de plein droit à la CCRV au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert s'exercera par une représentation de la CC Retz-en-Valois par substitution des communes auprès des syndicats auxquels elles étaient membres.

EROSION :

Le maire informe le conseil qu'afin de prévenir les problèmes d'érosion, une rencontre avec une technicienne de la chambre d'agriculture est prévue le 8 janvier.

USEDA : vidéoprotection / wifi borne

Le maire informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion de secteur il a interpellé les représentants de l'USEDA sur plusieurs points :

- Vidéoprotection : par un vœu en date du 15 décembre 2014, le conseil municipal avait souhaité qu'une réflexion soit portée à l'échelle supra communale et idéalement à l'échelle départemental sur la question de la vidéoprotection. Le directeur de l'USEDA a confirmé que la réflexion était lancée et que le sujet devrait être inscrite à l'ordre du jour du comité syndical en avril 2018.
- Borne wifi : les bornes de recharge devraient d'ici quelques mois permettre de se connecter à internet via wifi

Francis Hutin précise que les armoires électriques seront prochainement communicantes et pourront également être équipées d'analyseur d'air dont les informations remonteront automatiquement.

RDV capitaine Delgado :

Le maire a rencontré en date du 13 novembre le capitaine Delgado arrivée cet été à la tête de la compagnie de Soissons. Différents sujets ont été abordé et notamment celui des permanences de la BTP de Vic sur Aisne

Pôle emploi :

Patricia Lucot informe qu'une rencontre était prévue ce 18 décembre, initialement prévu le 27 novembre, avec la direction de pôle emploi. Cette rencontre est de nouveau reportée.

Ateliers AMSAM :

Patricia Lucot rappelle au conseil que des ateliers sont proposés par l'AMSAM pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Il s'agit d'atelier informatique et d'usage de la tablette, des ateliers diététiques et équilibre.

Vœux de la municipalité :

Ils se dérouleront le 12 janvier à 19h.

Projet éolien sur le territoire d'Ambleny :

Le maire informe le conseil municipal d'un projet éolien sur la commune voisine d'Ambleny

Collecte de jouets :

Patricia Lucot rappelle que la collecte de jouets est prolongée jusqu'au 30 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Ressons-le-Long, le 23/12/17

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

Nicolas REBEROT